

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

3 NOVEMBRE 2016

DATE D’AFFICHAGE

15 NOVEMBRE 2016

N°

2016/32

OBJET :

Arrêt du projet de Plan Local d’Urbanisme :

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

L’an deux mille seize et le huit novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude QUINTARD, Maire

Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, M. Pierre MARCILLE, Mme Marie France PIGEON Maires-adjoints, M. OLIVIER SCHINTGEN, Conseiller municipal Délégué, Mme Simonne CADIX, Mme MAUNY Michèle, M. William FOURNIER, M. Olivier JOSSE, Melle Sarah STOEIBNER, Mme Françoise MAGYAR,

Absents excusés M. Christophe RICHARD (pouvoir à M. MARAIS), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à M. JOSSE), Mme Valérie BERNARD, (pouvoir à M. MARCILLE), M. Stéphane HUET (pouvoir à M. QUINTARD), M. Philippe BOUILLAGUET (pouvoir à MME MAGYAR), M. Pascal BOVIS, (pouvoir à Mme PIGEON).

M. JOSSE a été désigné Secrétaire de séance.

Vu le code de l’urbanisme et notamment les articles L153-14, L103-2 et R153-3;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2006, ayant prescrit l’élaboration du plan local d’urbanisme, et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal ;

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU ;

M. Pierre MARCILLE, Maire-Adjoint en charge de l’urbanisme, rappelle :

- 1- Les raisons** qui ont conduit la commune à engager une procédure d’élaboration du plan local d’urbanisme (PLU) par délibération en date du 26 novembre 2006
 - l’objectif était de mettre en cohérence de manière globale les documents d’urbanisme sur le territoire communal, de conserver une ceinture verte autour du village en préservant l’espace agricole du plateau de Vert Le Grand, de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l’environnement, de réfléchir sur ses orientations en matière d’urbanisme, d’aménagement et de développement durable et de définir clairement l’affectation des sols et d’organiser l’espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.
- 2- Les termes du débat** qui s’est tenu au sein du Conseil Municipal sur les orientations du Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD) lors de la séance du 25 juin 2015 :
 - Adopter un parti d’urbanisme qui économise la consommation de l’espace et oriente la construction de nouveaux logements à l’intérieur des zones déjà urbanisées
 - Maintenir l’identité du village et renforcer son rôle d’animation et de pôle de vie
 - o développer l’espace public
 - o renforcer les liaisons douces
 - o améliorer le réseau numérique en lien avec la CCVE
 - o Développer le stationnement
 - o Renforcer l’offre en transport en commun en liaison avec la CCVE (Mobival)
 - o Aménagement du parc de la Saussaye et ouverture au public
 - Assurer la préservation et la mise en valeur des paysages et du patrimoine
 - Conforter la structure économique de Vert-le-Grand axée sur quatre pôles
 - o L’agriculture
 - o L’éco-site et Intermarché
 - o Tertiaire, service et PME
 - o Commerces et services de proximité

- Inscrire le territoire dans une perspective de développement durable
 - o Protection de l'environnement (trame bleue et verte)
 - o Prévention des risques et des nuisances (inondations, éco-site)
 - o Energies renouvelables
- Identification de quatre OAP (orientation d'aménagement et orientation)
 - o -OAP centre-ville 1
 - o OAP centre-ville 2
 - o OAP Saint-Pierre
 - o OAP château

3- **Les modalités** selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre:

- Première réunion publique du 13/05/2011
- Présentation générale du village, état des lieux.
- 3 Ateliers avec deux dates par atelier :
 - Développement économique, activités et emploi, 20/12/2011 et 12/01/2012.
 - Démographie habitat, 22/12/2011 et 24/01/12.
 - Espaces publics, environnement, 02/02/2012 et 07/02/2012.
- Deuxième réunion publique le 21 mars 2016
- Présentation du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)
- Dossier de concertation et registre mis à disposition du public en mairie
- Exposition publique avec différents panneaux
- Réunions des personnes publiques associées : 07/06/2012 – 18/06/2015 - 13/03/2016
- Plusieurs articles parus dans les bulletins municipaux « Horizon »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MARCILLE et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 - de considérer comme favorable le **bilan de la concertation** présenté;
- 2 - **d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme (PLU)** tel qu'il est annexé à la présente délibération;
- 3 - de soumettre **pour avis** le projet de PLU :
 - aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du code l'urbanisme,
 - au président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

Conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d'EVRY
le 15. Novembre 2016

Publiée ou notifiée le

.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 14 novembre 2016

Le Maire

